



**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES**

DECISION N°2024-04

OBJET : INSTALLATION DE QUATRE TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS (TBI) POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE- DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire de la commune de Hermes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire pour le conseil municipal,

Vu la délibération n°2023-019 du 23 avril 2023 au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023,

Considérant la nécessité d'équiper les nouvelles classes de l'extension du groupe scolaire de TBI,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'installation de quatre TBI et de solliciter une subvention auprès des organismes concernés selon le plan de financement ci-dessous :

Financier	Taux	Montant
Conseil départemental	34 %	3 408,16€
DETR	30 %	3 007,20€
CAB	11%	1 102,64€
Commune	25 %	2 506,00€
TOTAL	100%	10 024,00 €

Article 2 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermes, le 15 février 2024

Le Maire

Grégory BALANDRE



Mairie 17 Rue du 11 Novembre 60370 Hermes

Tél. : 03.44.07.50.06 Courriel : mairie@ville-hermes.fr Site : <http://www.ville-hermes.fr>